

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 16 juillet 2020, d'agrèer le fonds suivant :

STB Growth Fund
Fonds Commun de Placement à Risque
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège Social : Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray
- Cité des sciences 1004 - El Menzah IV.

La société STB Manager et la Société Tunisienne de Banque (STB) ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 juillet 2020, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée, dénommé « STB Growth Fund » d'un montant de 30 000 000 dinars divisé en 30 000 parts de 1 000 dinars chacune.